

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JANVIER 2023

Editorial

Cette fin d'année 2022 s'est vécue sous le signe d'une nouvelle incertitude, après celle du Covid et de la guerre en Ukraine, nous voici devant celle d'une éventuelle pénurie d'énergie. Le Conseil municipal essaie, tant bien que mal, d'évaluer les risques et de prendre des mesures préventives afin de limiter les dégâts d'un futur et hypothétique black-out. Les autorités communales sont responsables des conséquences d'une pénurie, mais elles n'ont pas toutes les cartes en main pour faire face à ces grandes responsabilités et sont dans l'espoir de solutions venues du canton ou de la Confédération. Dans cette édition du Vétrospective, vous trouverez quelques informations sur ce qu'a déjà entrepris la commune de Vétroz dans le domaine énergétique. Concernant l'éclairage public, nous avons été cités en exemple par Oiken pour les investissements consentis depuis plusieurs années afin de réduire la consommation d'électricité.

Cette fin d'année coïncide également avec la période budgétaire de l'année suivante. Ce budget 2023 ambitieux mais responsable, censé répondre aux besoins des habitants de cette belle commune, propose plusieurs projets afin d'améliorer la qualité de vie des Vétrozaines et Vétrozains. L'un d'entre eux est l'adjudication des services d'un jeune cinéaste prévu pour le tournage de différentes capsules vidéo qui mettent en lumière les nombreuses facettes de la vie vétrozaine et leur publication sur les nouveaux réseaux sociaux de la commune. Un autre projet, qui devait permettre de concrétiser toute une série d'actions du Vivre ensemble villageois définies dans le cadre du programme de législature 2021-2024 qui tient tant à cœur au Conseil municipal, n'a malheureusement pas été accepté par le Conseil général.

A propos de grands projets, celui qui marquera ce début de siècle va débuter au printemps. Il s'agit du projet Agglo Valais-central de la requalification de la route cantonale et ses abords. Nous allons mettre sur pied une soirée d'information quelque temps avant le début des travaux afin d'en rappeler les enjeux. Entre-temps, le Conseil municipal a entamé une profonde réflexion stratégique sur la dynamisation du centre du village, basée sur 4 axes stratégiques, de l'aide à la rénovation à l'animation des espaces publics, en passant par la Nature en ville. La population sera associée à cette vision via des ateliers participatifs thématiques durant cette année.

Au nom de tout le Conseil municipal, je vous adresse, chères habitantes et chers habitants de Vétroz, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Olivier Cottagnoud,
président



DANS CE NUMÉRO

Jubilaires Route de la Brasserie	2
Commission culturelle.....	3
Foyer de jour «Haut-de-Cry»	4-5
Préparation à la retraite.....	6
Conserver vos archives.....	6-7
Rétrospective 2022 de l'ASOV.....	8
Pause-Café Promotions civiques.....	9
Mérites sportifs et culturels	10
ArtValais Une tulipe pour la vie.....	11
Bibliothèque de Vétroz	12-13
Investissement pour les infrastructures publiques	14
Turbinage d'eau potable.....	14
Economies d'énergie.....	15
Relevé des compteurs	16
Sécurité des voies publiques	16
Forfait de livraison des déchets verts à Ecobois	16
Déchets ménagers	17
Extrait des décisions du conseil municipal.....	18
Auxiliaires d'été.....	18
Une commune engagée pour un environnement sain.....	19
Vers une mobilité douce.....	20
Calendrier des manifestations.....	20
Finances communales.....	21-22-23

JUBILAIRES



Monsieur **Ivanov**, après avoir parcouru la terre entière avec son violon, a choisi Vétroz pour y passer sa retraite. Il a fêté ses 90 ans le 19 octobre.



M. Roland Pellissier a fêté ses 90 ans en compagnie de sa famille, de ses amis et du président de Vétroz à l'EMS St-Pierre à Sion le 2 novembre dernier.



Les président et vice-président de la commune ont rendu visite à M. Maurice Boulnoix à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire. **M. Boulnoix** est un ancien collaborateur des travaux publics de la commune.



Juste avant Noël, une délégation du conseil municipal s'est rendue chez Mme Bernadette Roh pour ses 90 ans. **Mme Roh-Vergère** est née le 23 décembre 1932 dans le bâtiment du Café Suter (actuellement Concordia-Mezzé) tout juste construit.

ROUTE DE LA BRASSERIE

Depuis plusieurs mois des bruits courent à table, le long des trottoirs ou dans les cafés. Une nouvelle industrie de production alimentaire a décidé d'établir ses nouveaux quartiers dans notre zone industrielle sur l'ancien site du camping. Nous pouvons remercier le propriétaire du terrain, la Bourgeoisie de Sion, d'avoir su mener à bien les négociations avec la maison mère Feldschlösschen pour l'implantation de la Brasserie valaisanne à Vétroz.

Face aux transformations récurrentes de la Ville de Sion et aux nouveaux défis rencontrés, la Brasserie Valaisanne a décidé de quitter son ancien site plus que centenaire. Avec l'ambition de s'établir à Vétroz cette société a approché nos autorités. Le projet d'enquête a été publié au bulletin officiel du 2 décembre 2022. Les dimensions des halles sont impressionnantes : emprise au sol de 4'000 m², volume des bâtiments de 50'000 m³ et une hauteur de plus de 20 m.

Nos autorités communales sont ravies d'accueillir cette enseigne sur leur territoire. En cet honneur et sur proposition de notre Président Olivier Cottagnoud, le Conseil municipal a décidé de renommer la route

desservant ce site en ROUTE DE LA BRASSERIE en lieu et place de la route du Camping. Par la même occasion, d'importants travaux de remise à niveau de cette desserte sont entrepris depuis l'été 2022 et se termineront à l'été 2023.

*Pour la commission des Travaux publics,
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*



COMMISSION CULTURELLE

Pour notre nouvelle saison «au cœur de la nuit», nous nous sommes retrouvés fin septembre afin de rencontrer des chiroptères, nom scientifique des chauves-souris, seuls mammifères doués de vol actif.

Julia Wildi, présidente du Réseau Chauve-Souris Valais, ainsi que Célestin Luisier, nous ont accompagnés dans cette découverte. Une partie théorique nous a permis de mieux connaître ces animaux: leur taille, leur poids plume malgré leur appétit glouton, le nombre d'individus au sein d'une colonie, leur reproduction (1 seul bébé par femelle), leur habitat de prédilection, leur hibernation durant l'hiver, les différentes espèces en Valais et en Suisse, etc...Un filet a été posé afin d'essayer d'en emprisonner quelques-unes, mais malheureusement, la pêche fut stérile. Cependant, leur présence a pu être confirmée grâce au Batlogger, qui permet de détecter et d'enregistrer les cris d'écholocation des chauves-souris, inaudibles pour l'homme.



Au mois de novembre, c'est Julia Delalay, pâtissière-confiseuse, qui a partagé avec nous sa passion, devenue depuis également la nôtre: le CHOCOLAT.

Avec nos passeports en poche, nous avons entrepris un voyage à travers le monde en dégustant des pistoles de chocolat de différentes origines (Bolivie, Saint-Domingue, Java, Madagascar...). Il faut savoir que ce chocolat de couverture doit obligatoirement contenir 30% de beurre de cacao, ce qui n'est pas le cas des tablettes industrielles. Nos papilles ont ensuite été confrontées à deux boissons chocolatées, une très amère ramenée par les conquistadors espagnols en Europe et l'autre bien de chez nous, affinée avec du miel et du lait de vache.



La dégustation s'est poursuivie avec différentes spécialités que Julia produit dans son atelier «au cœur du chocolat»: des caramels passion et framboise, des pralinés, ainsi qu'une excellente pâtes de fruits à base de fraises valaisannes. En effet, Julia a à cœur de travailler avec des produits locaux dans la mesure du possible.

Afin de rester dans notre thème «au cœur de la nuit», cette découverte s'est déroulée à la lueur des bougies. Les gourmands de cette soirée sont repartis avec une branche en chocolat, un sachet de mendiants ainsi qu'une tablette de chocolat confectionnés au «cœur du chocolat».



Pour terminer l'année, nous avons mis sur pied «la nuit des doudous» pour 15 enfants de 4 à 6 ans qui, accompagnés de leur doudou et d'un adulte, ont écouté les contes d'Aline Guarda de Luca et partagé un repas. Le moment de la séparation est ensuite arrivé. Les doudous sont restés à la bibliothèque pour y passer la soirée et la nuit. Ce fut alors: souper, brossage des dents, lecture, dodo, et évidemment bêtises de la part de ces garnements. Le lendemain, les enfants ont retrouvé leur compagnon, bien fatigué après une telle nuit de folie, et sont repartis avec un poster relatant les différentes activités de leur doudou en leur absence.



Quelques dates à réserver pour 2023 :

- 10 février : Visite du musée de la Nature à la lampe de poche à 17h
- 21 mars : Soirée au Dôme Planétarium de Sion à 20h

Pour cette nouvelle année, nous vous souhaitons d'avoir mille étoiles au cœur de vos vies.

*Pour la commission culturelle,
Lydia Moix, présidente*

VOUS L'ATTENDIEZ ? IL EST ENFIN LÀ!

L'après-midi portes ouvertes du Foyer de jour «Haut-de-Cry» aura lieu le vendredi 27 janvier 2023 de 13h30 à 15h30. Vous y êtes cordialement invités. Il aura lieu au sein de ses locaux, à la rue du Moulin 16, à Vétroz. Un parking gratuit est à disposition à côté de l'entrée du Foyer. Ce moment de partage sera suivi de l'inauguration officielle du Foyer de jour à partir de 16h. N'hésitez pas à vous inscrire par mail à l'adresse suivante, foyer@hautdecry.ch, pour assister à la présentation de la structure puis à l'apéritif dinatoire qui suivra. Le Conseil de Fondation ainsi que la Direction seront également présents. Vous apprendrez les anecdotes liées à l'ouverture, vous pourrez poser vos questions et faire connaissance avec l'équipe du Foyer Haut-de-Cry.



Mais en fait, le Foyer de jour, c'est quoi ?

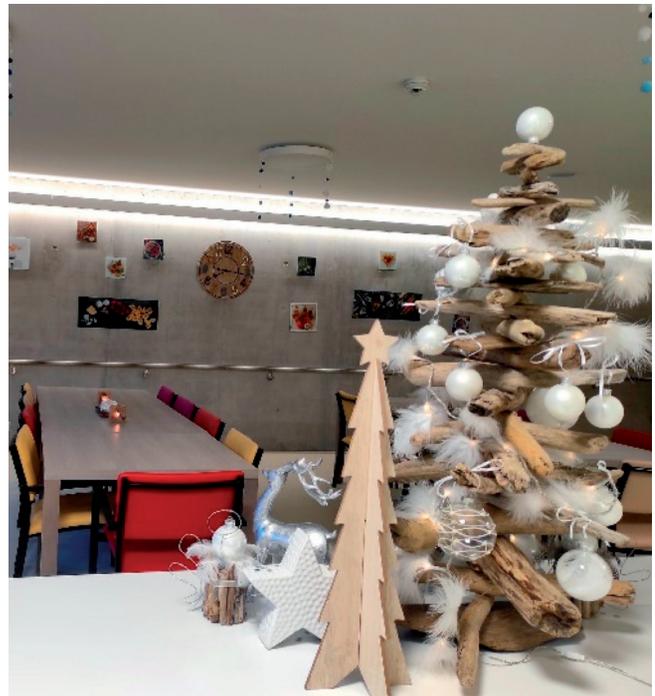
C'est un lieu d'accueil socioculturel où des personnes en âge AVS et vivant à domicile viennent passer une ou plusieurs journées par semaine.

Vous aimez :

- Participer à des tournois de jass
- Faire de la gym douce
- Ecouter des conférences
- Aller au théâtre
- Partager vos savoirs
- Cuisiner
- Retrouver d'anciennes connaissances
- Partager un café, un repas
- Faire travailler votre mémoire
- Ou simplement discuter

Le Foyer de jour est là pour cela et pour bien plus encore. L'équipe est composée d'une responsable, de deux assistantes socio-éducatives, d'un infirmier référent et de stagiaires. Ces compétences pluridisciplinaires permettent un accompagnement global. Nous proposons des animations et des soins de base et garantissons une distribution des médicaments optimale et sécuritaire. Toute l'équipe se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accueillir au Foyer.

Vous pouvez sans autre nous contacter afin de venir découvrir le Foyer de jour par vous-même et passer un moment en notre compagnie. Un ordre médical ou le suivi par le CMS ou un autre organisme de soins à domicile n'est pas nécessaire. Le petit plus ? Cette première journée est offerte.



Le Foyer de jour est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h (ou selon demandes spéciales). Lors de votre arrivée, nous commencerons par prendre un café tous ensemble. Il y a ensuite plusieurs activités possibles.

Vers midi, un repas est pris en commun puis un temps de repos est proposé afin d'être en pleine forme pour l'animation de l'après-midi. En fin de journée, une collation est offerte avant le retour à domicile. Les transports peuvent être organisés sur demande.

Ce programme est bien réjouissant, mais combien cela va coûter ? Le forfait journalier est de 40 francs. Le repas de midi, les collations et l'accompagnement sont compris dans ce prix. La demi-journée coûte 30 francs.

Une majoration est possible selon les besoins d'accompagnement et de soins. Ces coûts sont pris en charge par l'assurance maladie, une fois la franchise et la quote-part payées.

De plus, les prestations complémentaires peuvent être sollicitées si besoin. Notre accès à plain-pied permet d'accueillir des personnes en chaise roulante.

Les objectifs du Foyer de jour sont les suivants :

- Contribuer au maintien à domicile et favoriser l'autonomie
- Promouvoir la vie sociale et culturelle
- Rompre l'isolement
- Partager des repas équilibrés
- Favoriser des repères temporels et rythmer la semaine
- Offrir un temps de repos au proche aidant

Notre philosophie est de proposer un accompagnement personnalisé selon les envies et les besoins. Nous souhaitons que chaque personne puisse trouver chaussure à son pied au Foyer de jour et prenne part aux activités qui lui conviennent. Nous nous appuyons sur les ressources

de chacun afin d'organiser des animations qui ont du sens. Nous souhaitons également permettre au proche aidant de se ressourcer, de prendre du temps pour lui afin de continuer l'accompagnement auprès de son conjoint ou de son parent.

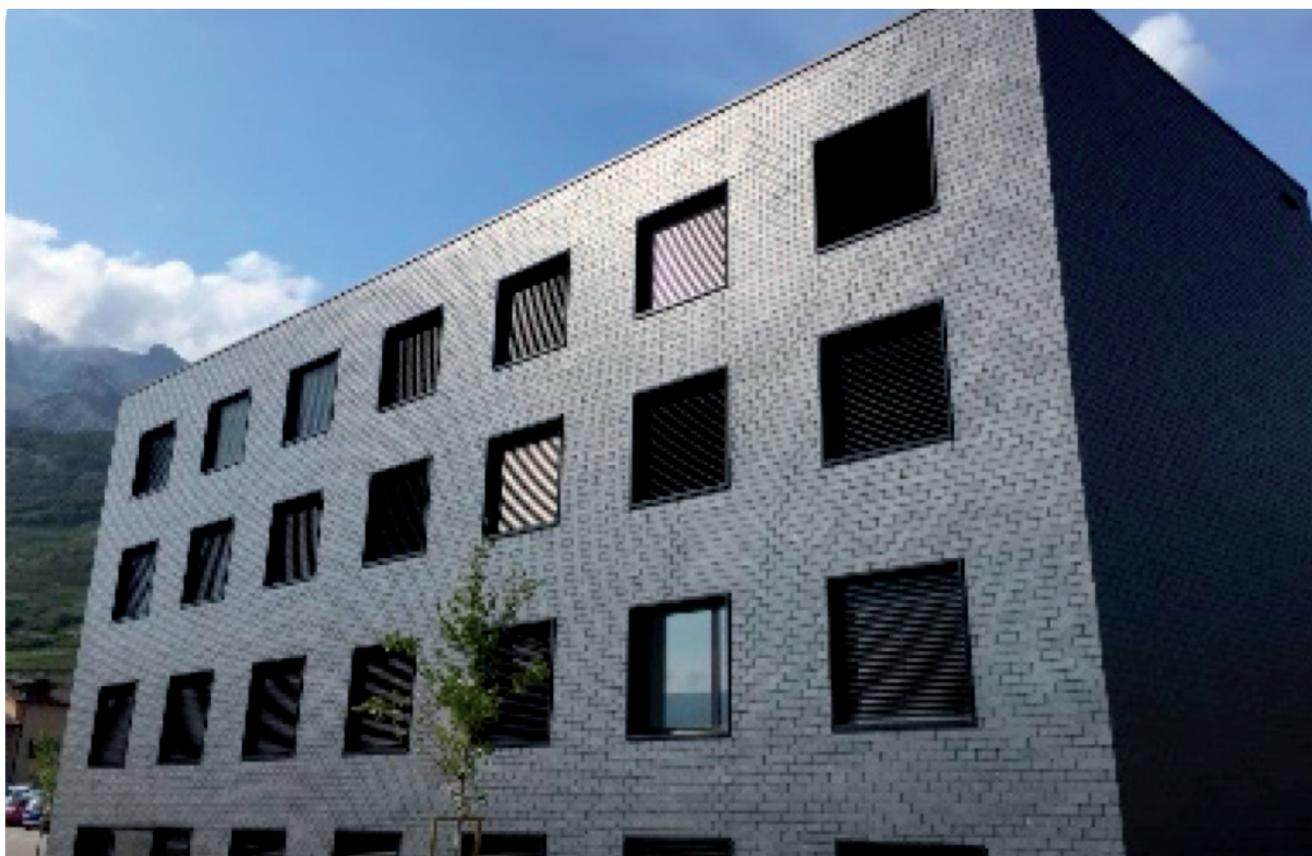
Vous aimeriez encore d'autres informations ou faire connaissance ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous par téléphone au 027/345.54.47 ou par mail à l'adresse suivante : respfoyerjour@hautdecry.ch

L'équipe du Foyer de jour se réjouit de vous accueillir dans ses locaux à la rue du Moulin 16 à Vétroz et de trinquer avec vous lors de l'inauguration.

A bientôt!



Pauline Albasini-Corthay
Responsable du Foyer de jour « Haut-de-Cry »



PRÉPARATION À LA RETRAITE

Dans le cadre de son programme de législature, le Conseil Municipal a décidé de mettre sur pied une «soirée de préparation à la retraite». Le 27 octobre dernier, vous avez été plus de 70 à répondre présent à notre invitation pour cette première édition. La soirée s'est déroulée en deux temps :

- Elle a débuté par deux conférences, « Ma rente AVS : Quand? Comment? Combien?» avec Caroline Mathieu de la Caisse de compensation du canton du Valais et « Réussir le passage à la retraite » avec Daniella Saudan Frachebourg de Pro Senectute Valais-Wallis.



- Ensuite, autour d'un apéritif, les participants ont pu échanger avec nos différents partenaires de la soirée, soit le service des bénévoles des Coteaux du Soleil, le Club 60+, le Club Vétroz Amis Gymnastes, l'ASOV, la Caisse de compensation du canton du Valais, Pro Senectute Valais-Wallis, l'Association Proches Aidants Valais-Wallis, la Fédération valaisanne des retraités et l'Association Bénévoles Valais-Wallis.

A tous les participants, je souhaite d'ores et déjà tout le meilleur pour cette nouvelle étape du livre de leur existence et n'oubliez pas que la fin de la vie professionnelle est le début d'une autre vie !

Lydia Moix, conseillère communale en charge des Affaires sociales et de la Culture



CONSERVER VOS ARCHIVES

Au printemps dernier, la commune en collaboration avec les Archives cantonales, vous avait sollicités pour apporter vos archives familiales afin de les conserver, ou les copier avant qu'elles ne se perdent. Malheureusement, très peu de documents ont été transmis, c'est pourquoi nous vous en faisons le rappel.



**MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ**

Février 2022

A chaque rénovation ou déménagement, un peu de mémoire collective se perd

Chères Vétrozaines et chers Vétrozains,

La mémoire collective d'une Commune repose sur plusieurs bases. Les archives officielles, mais également la mémoire de nos anciens en forment les plus connues. Il existe cependant une grande partie de cette mémoire collective qui dort, enfouie dans des malles à la cave ou perdue dans des recoins de greniers. Malheureusement, lors de rénovation, ventes, démolition ou déménagement, il est fréquent que nous ne nous encombriions pas de toutes ces « vieilleries » qui finissent aux poubelles ou à la déchetterie. Il y a des trésors historiques qui se sont perdus à jamais, incinérés sur l'autel du propre en ordre.

Les Archives de l'Etat du Valais, en collaboration avec la Commune de Vétroz, lancent un appel aux habitants de notre commune, afin de sauver ce qu'il reste encore. Dans ce but, nous vous invitons à rechercher tous les documents qui pourraient être en votre possession, ou celle de votre famille élargie, et de nous les remettre provisoirement ou définitivement. Il peut s'agir de vieux papiers de familles, des actes, de la correspondance, des photographies, des procès-verbaux etc. etc. Ne vous posez pas la question si vos documents ont un intérêt historique, les spécialistes des Archives de l'Etat du Valais sauront rapidement repérer l'importance de vos transmissions. Tout ce qui précède la Seconde Guerre mondiale est intéressant, historiquement parlant.

Vous pouvez transmettre vos archives, soit aux Archives de l'Etat du Valais, soit à la Commune. Nous les analyserons, les reproduirons et vous les rendrons si vous le souhaitez.

Le président de commune et l'archiviste cantonal se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.



Alain Dubois
Archiviste cantonal
Tél. direct : 027 606 46 05
Tél. accueil : 027 606 46 00
Courriel : alain.dubois@admin.vs.ch



Olivier Cottagnoud
Président de la municipalité
Tél : 027 345 37 77
Fax : 027 345 37 71
Port. : 079 202 78 38

Un document intéressant, conservé et cédé par M. Frédéric Gollut, nous apprend la nomination de M. François Udry en tant que 1^{er} lieutenant, suite à un exercice de stratégie militaire instructif datant de 1881.



L'un en avant sur la route et les autres deux
 à droite et à gauche pour fouiller les hauteurs
 environnantes.

A 300^m en avant de la tête vient le gros de
 l'av. garde dans la formation suivante:

- 1^o La cavalerie
- 2^o Les Comp^{ms} d'inf. II et III en colonne par file
- 3^o L'artillerie
- 4^o La Comp^{me} IV

Rapports. A 9h³⁰ matin le chef de la pointe
 reçoit de la patrouille N° 11 le rapport suivant:

Arrivés au pont de Teney à 25 avant midi les
 coups de feu commencent par 2 corps d'infanterie et quelques
 coups de l'artillerie est remarquée et déployés à l'autre côté
 du pont.

Tout de Teney le 18^{de} 1881 à 9h³⁰ matin.
 Signé Le chef de la patrouille N° 2

Je trouvant avec la tête au moment où ce rapport lui est
 parvenu, le chef de bataillon donne immédiatement ordre
 au chef de la pointe de faire déployer sa section à droite et la
 route et à celui de la tête de porter une section de peloton par
 lequel à droite de la route et à gauche de la route j'arrivais et
 couvrais les 3 autres sections ennemi soulevés.

V

Rapport de la prise du pont de Teney dans la
 journée du 18^{de} 1881

Supposition. Un détachement français
 effectuant sa retraite sur St Julien est pourchassé
 par un régiment suisse dont nous formons l'avant
 garde. Nous disposons d'un bataillon d'infanterie,
 d'un peloton de dragons et d'une batterie de campagne.

Le commandant de l'armée suisse française
 a donné l'ordre d'occuper la rive gauche du Rhône
 avec deux Comp^{ms} d'infanterie et une section d'artillerie
 afin de nous barrer le passage. Les points de Teney
 et de Jussy ont ainsi à son gré gagné du terrain
 sans être sabonnés, harcelés continuellement.

Le commandant du bataillon d'avant-garde
 suite à un des rapports qui lui donnent connaissance
 des mesures prises par l'ennemi, il a donné les
 dispositions relatives à l'attaque du pont.

Ordre de marche. Se dirigeant sur Teney, le com-
 mandant du bat. d'av. garde détache d'après la voie
 pour une compagnie, la C^o N° 1 pour le service
 de sûreté à laquelle il a adjoint un demi-peloton
 de dragons. Aussitôt le chef de la pointe fait déployer
 ses éléments et envoie 2 patrouilles de cavalerie

Il lui envoie aussitôt à son remplaçant l'ordre de
 faire porter en avant et déployer à gauche de la route la C^o II
 et de faire avancer rapidement l'artillerie sur la hauteur
 dite Caboul, à droite. La 2^e Comp^{me} déployée s'avance sur
 les hauteurs qui dominent le village de Teney. La C^o N° 1 se
 porte sur le plateau à droite sur le bord du Rhône et la C^o II
 hauteur longes gymnastique la place qui est au centre du village,
 d'occuper les positions au feu en. Il va sans dire que nous ont
 arrivés sur la position à immédiatement ouvert le feu sur l'ennemi.
 Le feu de nos troupes commençant à battre l'ennemi.
 Le commandant du bataillon fait rapport au
 chef de régiment; celui-ci se porte en avant pour s'assurer des
 faits et d'envoyer aussitôt à son remplaçant l'ordre de faire avancer
 le gros en formation de combat.

Enfin la ligne de troupes est renforcée par les réserves.
 Le feu devient nouveau le réservoir est fait, notre artillerie fait
 quelques coups et le bataillon II, arrivé sur la hauteur à gauche
 du Caboul, envoie des volées répétées sur l'ennemi couché aux
 abords du pont. La rivière vu le moment nous se prend le pont
 à l'assaut et poursuit l'ennemi jusqu'au delà de Nov. le Vét.
 Nos pertes ont été malheureusement assez considérables, environ
 100 morts et autant de blessés. Le combat fut terminé à 11 heures.
 C'est la journée du 18^{de} 1881.

Nota Le combat commença à 10h³⁰ m. et a terminé à midi.

Le commandant du bataillon Udry

RÉTROSPECTIVE 2022 DE L'ASOV

Déjà en 2023! Que le temps passe vite. Alors faisons un petit bon en arrière pour voir ce qui s'est passé à l'ASOV en 2022.



Comme chaque année, l'ASOV a pu ouvrir ses portes avec le bus Anim' et l'Espace Jeunes, sur 58 mercredis après-midis et vendredis soirs, à plus de 1500 jeunes qui ont pu profiter d'un lieu sécurisé leur permettant de développer des compétences, à travers différentes activités. De plus, depuis septembre 2021, les enfants ont également leur espace qui ouvre un samedi sur deux. Cette année nous avons accueilli 270 enfants durant 20 après-midis. Durant les Act'vac et Fun&Smile (Carnaval, Pâques, Été, Automne), nous avons accueilli environ 500 jeunes et enfants avec des programmes d'activités variées qui ont été choisies et en partie organisées par les jeunes.



Les jeunes de la commune ont également organisé des projets pour la population. Comme chaque année, une animation pour la Suisse Bouge a été mise en place, le Fort Boyard, géré par deux jeunes de 11 et 12 ans, coaché par les animateurs de l'ASOV. Et un comité des élèves de 8H a organisé une boom pour fêter la fin de l'année scolaire et le passage au cycle en juin dernier.



L'ASOV, avec l'aide de nombreux bénévoles, a également mis des projets communautaires sur pied, comme Vétroz Bouge avec la Suisse Bouge. La commune, grâce à ses habitants motivés et un programme d'activités variées créé en collaboration avec les sociétés locales, est arrivé sur la deuxième place du podium. De nouveau l'été dernier, nous avons également remis au programme Vétroz Plage qui a remporté un vif succès avec ses soirées concerts, la fête interculturelle et bien sûr la fameuse soirée Mousse!



Et finalement, en fin d'année nous avons collaboré avec les constructions pour la décoration de la place du four et de notre superbe sapin collectif, décoré par les habitants de la commune.

En gros, tous ces projets, c'est grâce à vous! Car sans vous, l'ASOV n'existerait pas et ne pourrait pas mettre tout cela en place avec les enfants, les jeunes et les habitants de la commune. Alors un grand merci et rendez-vous en 2023 pour de nouvelles aventures!

Si toi aussi tu as des idées de sorties, de soirées ou d'ateliers, n'hésite pas à prendre contact avec Nathalie Zanardini, l'animatrice socioculturelle, par mail (asov@vetroz.ch) par téléphone (079 937 84 06) par Facebook (Asov Vétroz) ou par Instagram ([animation_vetroz](https://www.instagram.com/animation_vetroz)). Elle se fera un plaisir de t'aider à mettre sur pied tes projets.



*Pour l'ASOV
Nathalie Zanardini, Responsable*

PAUSE-CAFÉ

Tous les derniers mardis du mois durant l'année scolaire, le service d'intégration ouvre les portes de l'Espace Jeunes (rue de l'Église 14, sous la place des Vignerons) à tous les habitants de la commune qui souhaitent prendre une pause dans leur emploi du temps.

Ces après-midis sont destinés à toutes les personnes qui désirent passer un moment convivial en discutant autour d'une boisson offerte par le service d'intégration. Ces moments d'échange permettent à toutes et tous de pouvoir s'exprimer, se rencontrer et créer du lien social dans la commune.

Alors si vous avez envie de nous rejoindre n'hésitez pas, on vous accueille avec plaisir !

Voici les dates pour ce printemps : 24 janvier, 28 février, 28 mars, 25 avril, 30 mai et le 20 juin.

Pour plus d'informations :
Déléguée à l'intégration
Nathalie Zanardini
027 345 37 85 (mardi et jeudi)

INTEGRATION
Service de proximité

PRENDS LE TEMPS D'UNE
PAUSE CAFÉ

Tous les derniers mardis du mois
de 14h00 à 15h30

Première boisson offerte

Envie d'une pause dans ton emploi du temps?
Rejoins-nous à l'Espace Jeunes pour papoter,
se rencontrer autour d'un café ou d'un thé
gourmand, en toute convivialité.

Les prochaines dates:
24 janvier - 28 février - 28 mars
25 avril - 30 mai - 20 juin

Informations:
Service d'intégration - Vétroz
Rue de l'Église 14 - 1963 Vétroz
027 345 37 85 (présence mardi et jeudi)
nathalie.zanardini@vetroz.ch

PROMOTIONS CIVIQUES

En 2022, 60 jeunes adultes vétrozains ont atteint leur majorité civique. Une réception a été organisée à leur intention, en compagnie des autorités politiques et judiciaires communales. Afin de célébrer cet événement en toute convivialité, ils ont ensuite eu l'occasion de partager un repas et de recevoir un souvenir de leur accession aux droits politiques, soit un « Passeport valaisan ».



Aeschlimann Jordan, Aymon Lara, Babu Saigika, Berset Antoine, Bétrisey Maxime, Bonvin Stella, Bonvin, Solène, Bourquin Théo, Broccard Nathan, Carvalho Cantane Emilie, Christajah Kevin, Cosma Alessandro, Costa Thomas, Cotter Corentin, Crettaz Océane, Curic Dzana, Da Conceicao Marques Susana Filipa, De Pina Arthur, Deluce Olivia, Deluce Victoria, Demeyrier Matys, Demiroska Leila, Dessimoz Pawel, Ducrey Killian, Fanelli Damien, Ferreira Carvalho Ricardo, Fumeaux Bastien, Fumeaux Dany, Germanier Bastien, Germanier Alyssa-Lou, Giordano Théo, Hubert Samuel, Irmici Giuseppe Mattia, Jacquemet Zoé, Jacquemettaz Margaux, Lambiel Lena, Lara dos Santos Marta Sofia, Lugon Marika, Machado Silva Rodrigo, Marques Nathan, Monney Marie, Moreno Guerreiro David Alexandre, Moriconi Morena Maria Rachele, Moubtakir Nora, Nalesso Théa, Oliveira Afonso Logane, Paiva Pereira Mariana Alexandra, Petcu Daniela, Pinho Magalhaes Liliana Isabel, Poncet Claire Angélique Aimée, Roh Julien, Sauthier Baptiste, Savioz Loriane, Scaffidi Michaël, Schröder Rios Davinia, Schüpbach Benjamin, Siliwoniuk Filip, Stoican Pistruiatu-Alex, Theytaz Romain, Zilio Julie.

MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS 2022 CONCERT DE NOËL

Le samedi 17 décembre 2022, la salle de Bresse a accueilli un public nombreux pour le traditionnel concert de Noël de nos deux fanfares la Concordia et l'Union. Cette soirée musicale fut dirigée de main de maître par Bertrand Moren et Christophe Jeanbourquin. Durant le concert, la Municipalité a remis les mérites sportifs et culturels ainsi que 3 mentions particulières aux personnes et sociétés suivantes :

- mérite sportif individuel à Matthieu Normand pour sa 3^{ème} place aux Championnats suisses sur 200 mètres et sa sélection dans l'équipe suisse U20 4x100 mètres aux Championnats du monde à Cali,
- mérite culturel individuel à Lucas Llor pour ses titres de champion suisse adulte de trombone et de vice-champion suisse adulte toutes catégories lors du Concours national de solistes et quatuors,
- mérite sportif collectif à la 1^{ère} équipe féminine du FC Vétroz pour sa victoire en Coupe valaisanne,
- mérite culturel collectif au Tuba quartet pour son titre de champion valaisan dans la catégorie des ensembles au Championnat valaisan des quatuors et des petits ensembles,

- mention particulière à Camille Rast pour sa 7^{ème} place en slalom aux Championnats du Monde de Pékin 2022 et ses 3 top 10 durant la saison 2021-2022 de coupe du monde,
- mention particulière à Fatima Ferreira pour ses nombreuses activités bénévoles au sein des sociétés villageoises et en particulier pour son engagement pour la paroisse,
- mention particulière à Laurie et Benoît Huser pour leur médaille d'or pour leur tomme de chèvre au lait cru lors du Concours International de Lyon 2021.

La Municipalité félicite tous ses champions et les remercie de faire connaître notre commune de Vétroz au-delà de nos frontières communales, cantonales et suisses.

La collecte en faveur de « La Main Tendue » a rencontré un grand succès grâce à votre générosité. La fête fut belle. Merci aux champions, aux fanfares et à vous, nombreux Vétrozaines et Vétrozains, présents à la veille de ces fêtes de fin d'année.

*Pour la commission Sports et Culture
Lydia Moix, présidente*



ARTVALAIS

Après la mise en valeur d'une partie du mobilier urbain de notre commune par l'artiste Tom Bob, la réalisation par Jasm One de la fresque «Aquamarelle » aux Plantys, une démarche participative impliquant les œuvres de nos chères têtes blondes, notre collaboration avec Art Valais, le plus grand musée à ciel ouvert d'art urbain, se poursuit. En effet, une nouvelle fresque, consacrée à nos sociétés locales, recouvre désormais le mur nord du parking du Raffort. Pour rappel, la ligne artistique cantonale est «l'eau, source d'inspiration » alors que l'ADN traité par notre commune est «l'univers coloré, ludique et familial ». La viticulture joue un rôle important dans notre commune par son aspect patrimonial, économique et social : elle est un élément fédérateur de la population et donc des sociétés locales et elle a besoin d'eau pour se nourrir et pour produire notre bon vin. La vigne révèle l'engagement de la population envers le développement de la commune. La fresque s'inspire des symboles des sociétés présentes sur le territoire communal, à savoir nos sociétés qui offrent un panel d'activités et de manifestations culturelles et sportives à tous les Vétrozains. L'œuvre s'est voulue colorée, dynamique et ludique et en adéquation avec l'environnement visuel et culturel. Un grand merci à



l'Original alias Nicolas Bamert & Julie Handloser pour la réalisation de cette magnifique et magique fresque. Merci aux représentants des sociétés pour leur implication dans cette nouvelle œuvre.

N'hésitez pas à consulter le nouveau compte de la commune de Vétroz, sur Instagram et Facebook, afin de visualiser la capsule vidéo consacrée à ArtValais.

*Pour la commission Sports et Culture
Lydia Moix, présidente*



1 TULIPE POUR LA VIE

Comme l'an dernier, la commune de Vétroz participe au projet 1 Tulipe pour la vie.

Le but de cette action est de donner soutien aux trop nombreuses victimes du cancer du sein et à leurs proches en sensibilisant la population à cette problématique.

En collaboration avec l'association L'aiMant Rose, le service des travaux publics a planté en octobre dernier des tulipes au sommet de la route du Canal et la route des Marais.

La proportion d'**1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches** symbolise la proportion de femmes touchées par le cancer du sein. Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme, à la renaissance, à la vitalité de la nature et au cycle de la vie. **La couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.**



Dès le printemps, nous pourrons tous admirer cette belle floraison.

*Pour la commission des Travaux publics,
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

BIBLIOTHÈQUE DE VÉTROZ

Le 8 octobre 2022, la bibliothèque fêtait «en fanfare» ses 40 ans en présence des Autorités communales et cantonales, avec des animations musicales de différentes sociétés locales, des surprises et bien sûr

notre fidèle et nombreux lectorat. Une célébration réussie et inoubliable grâce à votre précieuse et joyeuse participation. MERCI à tous!

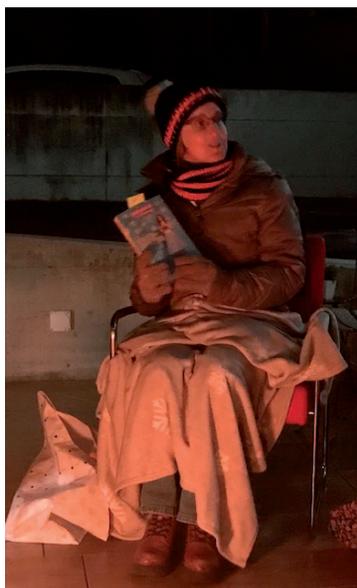


LATULU CLUB

La dernière séance de l'année 2022 de notre club de lecture pour adultes s'est déroulée à l'extérieur, sur notre nouvelle terrasse, autour de bûches finlandaises,

avec bonnets et couvertures, friandises et vin chaud: un souvenir féérique et mémorable!

Si vous souhaitez rejoindre notre club, il suffit de s'inscrire à l'une des dates ci-après. N'hésitez pas 😊



Nouvelles dates 2023

Latulu Club

Le Latulu Club à la bibliothèque de Vétroz

Renseignements et inscriptions auprès de votre bibliothèque

- 31 janvier
- 28 février
- 28 mars
- 25 avril
- 30 mai



BIBLIOWEEKEND

Pour cet événement d'ampleur nationale, la bibliothèque de Vétroz y participera cette année encore et vous invitera à découvrir

des activités inédites sur le thème « Mettre les voiles », durant le weekend du 24 au 26 mars 2023. Notez déjà la date et soyez prêts pour de nouvelles aventures!

A bientôt!

Le trio de la biblio
<http://vetroz.bibliovs.ch>
027.345.37.84



INVESTISSEMENTS POUR LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

En 2022, la Municipalité a procédé aux principaux investissements suivants :

- Réfection de la route de la Bourgeoisie au nord de la zone artisanale,
- Réfection de la route de la Brasserie (anciennement route du Camping),
- Rénovation du pont sur la Lizerne à la gare d'Ardon,
- Création d'une place de pose-dépose à l'école de Bresse,
- Réaménagement d'un quartier du cimetière pour accueil des urnes,
- Poursuite de la sécurisation des torrents ouest à la rue de la Jonction,
- Remplacement de la conduite d'eau potable de la route cantonale,
- Pose d'une nouvelle conduite d'irrigation à la route cantonale,
- Création d'un nouvel écopoint à Magnot,
- Poursuite de l'installation d'un système dynamique d'éclairage public,
- Giratoire sur la bretelle d'autoroute en partenariat avec le Service cantonal de la mobilité et la Municipalité de Conthey.

Pour 2023 le dicastère des travaux publics a proposé plusieurs investissements sur les objets ci-après et ont été retenus par les autorités.

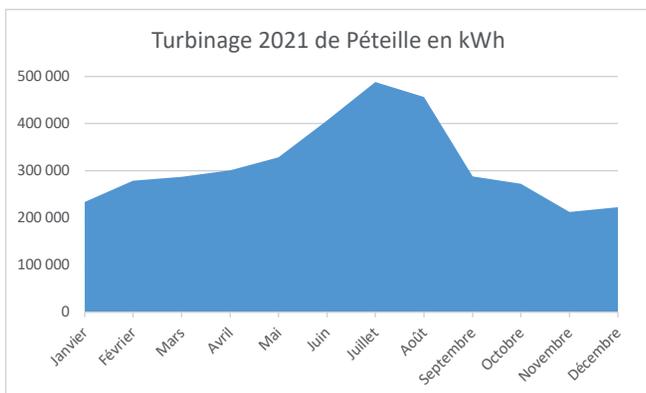
- Début des travaux de réaménagement de la route cantonale et de ses abords dans le vieux-village,
- Début des travaux de réfection de l'avenue des Vergers en zone agricole pour une liaison directe avec la bretelle autoroutière,
- Réaménagement sommaire de la rue de la Fontaine et de l'avenue des Vergers en marge du projet privé de chauffage à distance,
- Création d'une nouvelle desserte pour la partie sud de la zone industrielle,
- Création de ralentisseurs à la route de l'Industrie dans la zone à bâtir,
- Modification de la circulation au droit de l'école de Bresse,
- Poursuite de la réfection de la route de la Brasserie,
- Poursuite du renouvellement de l'éclairage public.

Le projet cantonal pour la réfection de la route de Débord se poursuit sous l'égide du Canton.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

TURBINAGE D'EAU POTABLE

En 2021 plus de 3.7 millions de kWh ont été produits au turbinage de Péteille (réservoir intercommunal d'eau potable). Le graphique ci-contre montre une augmentation de la production durant l'été, à mettre en parallèle avec une météo anormalement pluvieuse.



L'eau potable est ensuite consommée principalement par les communes d'Ardon et de Vétroz. En cas de besoin un tiers de cette eau peut également être restituée à la commune de Conthey. Hors saison estivale, une partie de l'eau valorisée par le turbinage n'est pas consommée et est déversée dans les torrents par un trop-plein.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Face à la crise énergétique redoutée pour l'hiver 2022-2023, la Municipalité a approché le gestionnaire de notre parc d'éclairage public Oiken afin de faire le point de la situation.

Depuis plus de 10 ans des investissements conséquents ont été réalisés sur notre parc. La mesure majeure est le remplacement des anciennes sources lumineuses par de la technologie LED. Une diminution de la consommation annuelle de plus de 70% a été constatée, passant de 530 MWh en 2010 à 150 MWh en 2021. Par ailleurs, depuis plus de 5 ans la mise en place d'un système dynamique de déclenchement et d'enclenchement aux passages des usagers apporte un bénéfice supplémentaire pour les riverains, la sécurité, l'environnement et la consommation énergétique.

L'extinction de l'éclairage public ne se résume pas à appuyer sur un unique interrupteur. Des exigences de sécurité entravent ce geste « simple », à l'exemple de l'obligation d'éclairage des passages piétons. Les modifications techniques nécessaires pour conserver leur illumination sont démesurées comme leurs coûts, ces objets n'ayant pas été conçus dans une optique de blackout à l'époque.

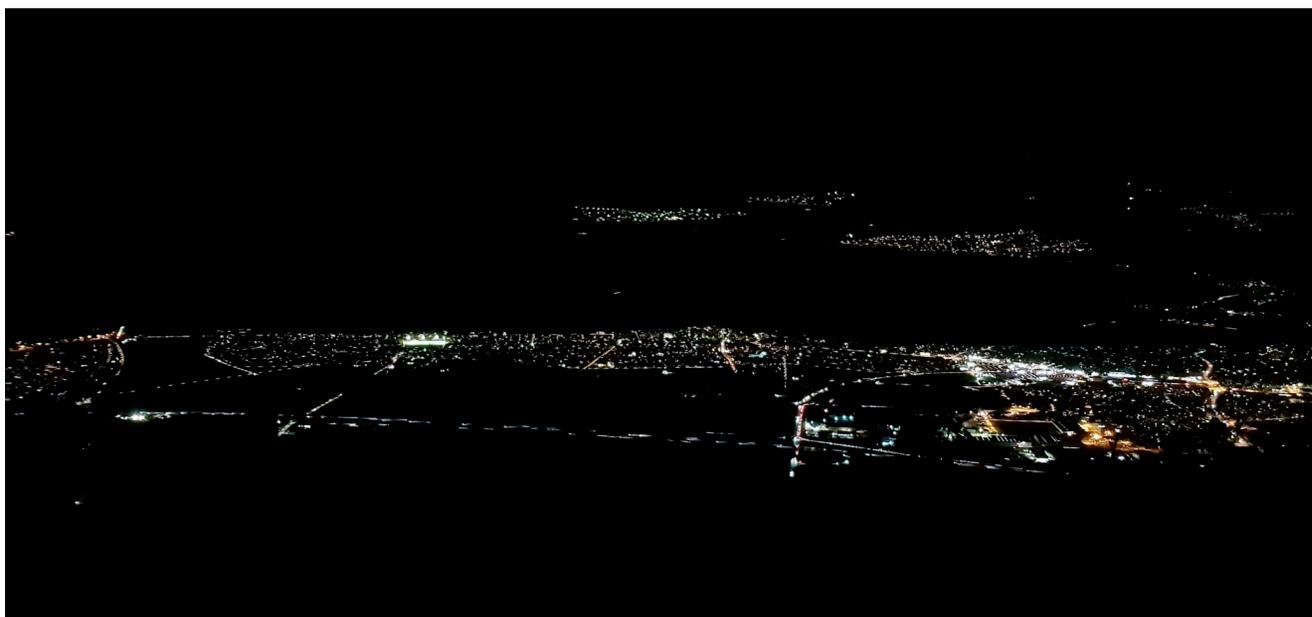
L'Exécutif entend poursuivre et terminer le renouvellement de son parc d'éclairage public dans les 2 ans. L'objectif est ainsi de bénéficier d'une mesure pérenne dans le temps. Il ne souhaite pas faire un geste ponctuel et onéreux pour un seul hiver. Pour l'ensemble de ces raisons, il n'y aura pas de blackout volontaire de l'éclairage public à Vétroz.

Les mesures spécifiques suivantes font également partie intégrante du programme de promotion de la transition énergétique soutenu par la Municipalité :

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action contraignant inhérent au label Cité de l'énergie obtenu dès 2008, et mention Gold en 2022,
- Approvisionnement électrique 100% renouvelable,
- Production électrique verte par le turbinage des eaux potables,
- Soutien au projet privé de chauffage à distance et raccordement de l'école de Bresse,
- Réduction de la température de chauffage des bâtiments publics,
- Renouvellement du règlement communal pour le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments,
- Organisation du festival Energia-Vétroz 2022.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

Photo nocturne avec Vétroz entre Conthey et Ardon





RELEVÉ DES COMPTEURS

La pose des compteurs suivant son cours dans les différents secteurs du village, nous tenions à faire un rappel concernant la facturation de la consommation d'eau potable. La municipalité procédera à des relevés de compteurs en fin de chaque année. Sur la base de ces relevés, les mètres cubes d'eau potable consommés seront facturés aux propriétaires de bien-fonds.

Pour les propriétaires qui mettent en location leurs biens immobiliers, la responsabilité de la répartition entre les différents locataires est à leur charge. Que ce soit pour un changement de locataire en cours d'année ou pour la répartition entre différents appartements reliés au même compteur, la municipalité n'intervient pas dans le processus.

En revanche, en cas de transfert de propriété de villas individuelles, un relevé sera fait durant le mois de la vente par le service technique afin de pouvoir clore

l'abonnement du précédent propriétaire et d'ouvrir celui du nouveau propriétaire. Pour les ventes d'appartements dans les PPE reliés à un seul compteur pour le bâtiment, les relevés ne sont pas possible. La répartition se fera par l'administrateur selon le règlement adopté par l'assemblée des copropriétaires.

Le service des finances rappelle à tous les administrateurs de PPE d'adapter et de faire valider leur règlement afin de définir le mode de répartition de la facture d'eau potable pour leurs différentes gérances.

N'hésitez pas à contacter le service financier (027 345 37 72 ou contributions@vetroz.ch) qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*Pour la commission des Finances,
Président, Olivier Cottagnoud
Chef du service des finances, Joël Germanier*

SÉCURITÉ DES VOIES PUBLIQUES : HAIES EN BORDURE DE DOMAINE COMMUNAL

Il y a deux ans déjà la Municipalité prenait en main la problématique des haies privées bordant le domaine public communal. L'objectif visé était de redonner de la sécurité aux usagers de la voie publique.

Dans ce sens, une taille de la végétation en limite de propriété a été demandée à la population vétrozaine. Au droit des carrefours, une exigence supplémentaire a été requise : là où la visibilité faisait défaut il s'agissait de tailler les haies à une hauteur maximale d'un mètre.

Le Conseil municipal tient à remercier grandement ses concitoyens pour leur coopération dans cette entreprise.

Dans de nombreux cas les riverains ont saisi cette opportunité pour créer de nouveaux aménagements.

A ce jour, la sécurité de la voie publique n'est plus entravée par aucune végétation. Chaque propriétaire doit poursuivre cet effort et procéder régulièrement à l'entretien de son domaine.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

FORFAIT DE LIVRAISON DES DÉCHETS À ECOBOIS

Il y a 3 ans, le Conseil municipal, soucieux de réduire le déficit du compte « déchets » avait baissé le forfait de dépôt gratuit des déchets à Ecobois en passant ce forfait de 2000 à 1000 kg, à l'instar des décisions d'autres communes environnantes.

Avec un recul de 3 ans, nous constatons que cette mesure n'a eu qu'un impact financier très faible sur le compte « déchets » de la commune. Fort de ce constat,

et dans la stratégie du conseil municipal de favoriser les espaces verts publics et privés, celui-ci a décidé lors de sa dernière séance annuelle de remettre le forfait à 2000 kg gratuits chez Ecobois.

*Pour le Conseil municipal
Olivier Cottagnoud, président*

DÉCHETS MÉNAGERS

Nouvel écopoint à la rue de l'Industrie

La Municipalité a procédé à la création d'un nouvel écopoint à la route de l'Industrie. Le nombre de points de collecte sur Magnot est ainsi porté à 3, contre 7 sur Vétroz. Ces travaux ont été possibles par la récupération des conteneurs de l'ancien écopoint du camping en zone industrielle dont l'attrait avait nettement diminué suite au départ de cette entreprise particulière.

Le succès de cette nouvelle place de collecte est déjà au rendez-vous après quelques semaines d'utilisation. Son implantation à la sortie de la zone à bâtir et le long d'une route de collecte est idéale. A terme lorsque la route cantonale de contournement par le sud de l'autoroute aura été complètement rénovée son attraction pour les Magnotins sera encore renforcée.

Filières de traitement

Verre : Le public perçoit cet emballage comme un matériau inerte et naturel. Son désavantage est le poids. Pour le recycler, il est estimé que jusqu'à une distance de transport de 1700 km la fusion des tessons pour la production de verre neuf est écologiquement plus judicieuse que la transformation en sable en Suisse. Faute de verrerie, 60% du verre usagé suisse est exporté avant d'être refondu.

Déchets alimentaires : Lorsque le déchet de cuisine termine son parcours dans les ordures ménagères, il coûte aux citoyens qui paient une taxe au poids. Il coûte également à l'UTO, puisque sa teneur en eau le rend peu valorisable thermiquement. Enfin, il coûte indirectement par le biogaz qui n'a pas pu être produit. Il est dès lors essentiel d'accompagner la sortie des biodéchets du sac d'ordures ménagères, d'autant plus quand on sait qu'ils représentaient en moyenne en Suisse encore 30% du contenu des ordures ménagères en 2019, dont 18% associés à du gaspillage alimentaire.

TRIER, c'est la base! C'est l'action essentielle pour donner une qualité à nos déchets, pour leur apporter une plus-value pour être remis sur le marché

RECYCLER, c'est bien! c'est l'affaire de la Municipalité par la mise en place d'une infrastructure de collecte.

RÉDUIRE, c'est mieux! c'est l'affaire de chacun.

Incivilités

La Municipalité a renforcé ses équipes de terrain ces dernières années. Un nouveau collaborateur est affilié à plein temps aux diverses tâches de voirie et de collecte des déchets. Notre service de police compte désormais 3 collaborateurs depuis plus d'une année.

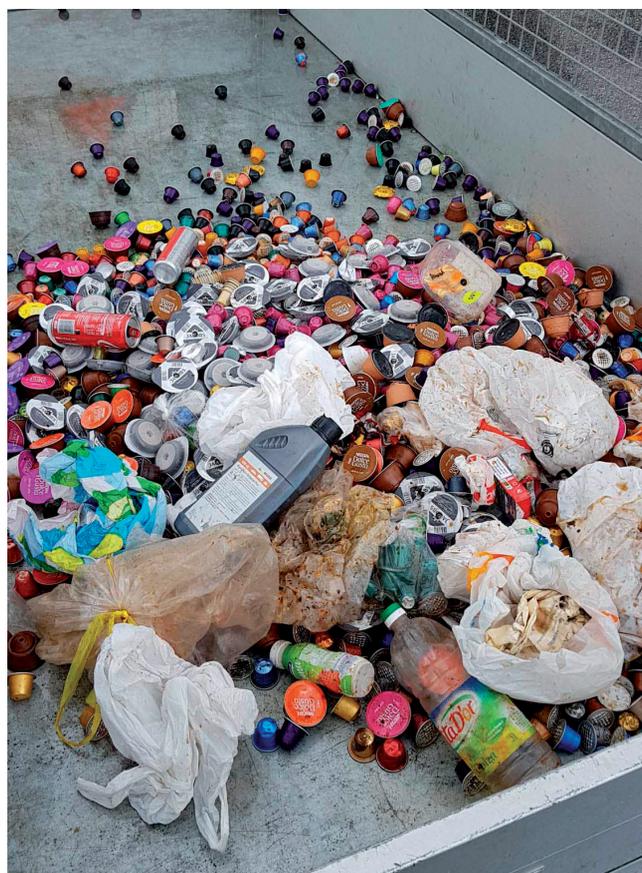
Entre le 17 août et le 26 novembre 2022, 35 mandats de répression ont été adressés aux contrevenants laissant leurs déchets hors des contenants existants. Le nombre d'incivilités ne cesse de diminuer.

Lorsque les déchets ne sont pas mis dans le bon conteneur, c'est aux employés communaux de procéder à un tri manuel (PET, alu, café). Ce travail n'est pas valorisant et a un coût en terme de temps. Pour le papier, c'est l'entier du conteneur qui est envoyé à l'usine d'incinération, auquel cas une taxe d'incinération est facturée à la Municipalité en lieu et place d'un gain sur la vente de cette matière première sur le marché. Nous déplorons que ces mélanges soient constatés dans tous les récupérateurs PET, alu, café et papier!

Récupérer ses déchets, **c'est la base!**

Mettre ses déchets dans les conteneurs, **c'est bien!**

Mettre ses déchets dans le bon conteneur, **c'est mieux!**



Extrait d'un récupérateur de capsules à café...
La marge de progrès de quelques personnes irrespectueuses est énorme.

*Pour la commission des travaux publics,
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*



EXTRAIT DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Service technique

- Adjuge au bureau BEG l'offre pour le contrôle des vibrations des travaux des Torrents de l'Ouest.
- Adjuge à Sebacar Sàrl l'offre pour les travaux de génie civil pour la création d'un dos d'âne à la hauteur de l'écopoint de la route de l'Industrie.
- Adjuge à Sebacar Sàrl l'offre de génie civil pour les tacons, bourrelets et la place du CSPL.
- Adjuge à Sebacar Sàrl les travaux de réfection des murs en béton du canal du Milieu.
- Adjuge les travaux de construction métallique du pont (canal Sion-Riddes) à Ferinox Sàrl.
- Attribue le mandat à Realsport SA pour la fourniture des bâches des sauts en longueur du stade des Plantys.
- Attribue le mandat à Debrunner Acifer SA pour le passage de la 2G à la 4G des conteneurs déchets.
- Adjuge l'offre à Karcher AG pour une lame à neige.
- Attribue à Val Transports & Services la fourniture de l'enrochement du rond-point à la bretelle d'autoroute.

Constructions

- Concernant l'extension du centre scolaire des Plantys, décide des adjudications suivantes : CFC 272 (Serrurerie) à Debons Métal Sàrl ; CFC 273 (Serrurerie) à L'Artisan Sàrl ; CFC 901 (Vestiaires, casiers) à Dénériaz Constructions Bois SA ; CFC 903 (Armoires classes) à L'Artisan Sàrl ; réparation des stores de l'UAPE à Michel Stores SA et Swisspro.
- Valide l'offre d'électricité Sédunoise SA pour la mise en conformité des prises électriques ainsi que la mise en place du câblage du local du feu.
- Adjuge à Michel Stores le mandat pour la réactualisation du système des stores de l'école de Bresse.

- Adjuge à Michel Stores SA et Swisspro les travaux de réparations des stores de l'UAPE.
- Adjuge à Ferinox la fourniture et la pose d'une barrière manuelle tournante pour le centre scolaire de Bresse.

Divers

- Décide de fermer la cour de l'école de Bresse à la circulation sauf autorisation en cas de manifestation.
- Décide de passer l'avenue de la Gare à 30 km/h dès que possible.
- Décide d'acheter 4 cartes journalières CFF pour la période 08.12.2022-07.12.2023 qui seront mises à disposition des personnes légalement domiciliées sur le territoire de la commune de Vétroz au prix de Fr. 40.-.
- Décide de donner le mandat 2022 de Media-Manager à MTH Studio.
- Valide l'offre de prestations de Patrick Epiney Ingénieur Sàrl pour la valorisation et la revitalisation des meunières de Vétroz.
- Valide l'offre pour l'assurance commerce All risks Helvetia pour 2 ans avec les % de co-assureurs Helvetia 60%, Vaudoise 20%, Zurich 1% et Allianz 10%.
- Décide de poursuivre avec l'assureur actuel AXA et valide l'offre pour l'assurance flotte de véhicules pour 3 ans.

AUXILIAIRES D'ÉTÉ 2022

Comme chaque année, la Municipalité procède à l'engagement d'auxiliaires pour l'été, rattachés au service des travaux publics et au service des bâtiments, pour les périodes suivantes :



- 26 juin au 7 juillet 2023
- 10 juillet au 21 juillet 2023
- 24 juillet au 4 août 2023
- 7 août au 18 août 2023
- 21 août au 1^{er} septembre 2023
- 4 septembre au 15 septembre 2023

Les offres (curriculum vitae incluant les périodes privilégiées et si possession d'un permis de conduire) doivent être adressées par courriel à service.technique@vetroz.ch.

Condition : Avoir 16 ans révolus au moment de débiter l'activité.

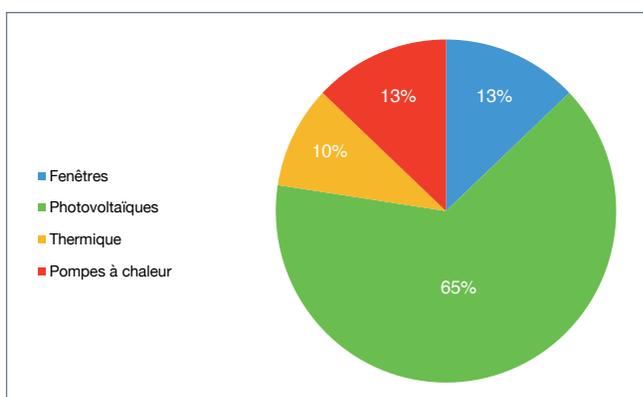
Le délai de postulation est fixé au 31 janvier 2023.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

UNE COMMUNE ENGAGÉE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN

Notre Commune est résolument engagée pour que son développement soit durable et sain. C'est pourquoi, nous soutenons financièrement les mesures comme le remplacement de l'isolation, des fenêtres ou du système de chauffage afin d'améliorer l'efficacité énergétique de votre habitat sans oublier une aide de CHF 1'000.- pour la réalisation d'un certificat CECB Plus. Ces aides généreuses peuvent représenter une part importante des investissements réalisés.

En 2022, la commune a ainsi versé des subventions pour un montant de CHF 75'342.45 dont la répartition est illustrée dans le tableau ci-contre.



Un engagement qui se poursuit

En 2023, la commune poursuivra ses efforts au profit d'un environnement plus sain. C'est pourquoi, pour vos projets, nous vous encourageons à déposer une demande de subvention à la commune et au canton avant le début des travaux.

Pour savoir si ceux-ci pourraient bénéficier d'un soutien communal, nous vous recommandons de consulter notre règlement sur l'énergie renouvelable disponible à cette adresse <https://www.vetroz.ch/reglemente/73178> ainsi que le programme de promotion / aides financières dans le domaine de l'énergie du canton du Valais <https://www.vs.ch/web/sefh/programmes-de-promotion/aides-financieres>.

En 2022, la commune a démarré la révision de son règlement sur l'énergie renouvelable avec différents partenaires pour tenir compte des dernières nouveautés et pratiques dont le chauffage à distance. La commune va tout mettre en œuvre pour fournir la nouvelle version de ce règlement au législatif en 2023.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration communale se tient à votre disposition.

Président de la commission Énergie

LA COMMUNE DE VÉTROZ OFFICIELLEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le souhait d'établir des archives communales audio-visuelles couplé à une volonté d'informer en temps réel toutes les tranches d'âges de la population ont amené votre Commune à se doter d'un concept de communication novateur.

Ainsi, en plus des actualités et informations officielles, Vétroz vous propose régulièrement sur les différents réseaux sociaux des documentaires ou reportages retraçant la vie et l'histoire de la commune.

Vous êtes :

- intéressé à la vie du village, à son histoire, à son fonctionnement ?
- expatrié et souhaitez garder un lien avec votre commune d'origine ?
- attaché de près ou de loin à notre commune ?

Suivez-nous sur les réseaux sociaux





VERS UNE MOBILITÉ DOUCE EN TOUTE SÉCURITÉ

Depuis plusieurs années, la commune favorise la transition vers une mobilité plus douce en offrant une subvention de 500.- pour l'achat d'un vélo électrique au Garage de Chiron. En 2022, la commune a ainsi subventionné 26 vélos et continuera de soutenir les nouveaux acquéreurs en 2023.

De plus, de janvier à fin mars 2023, la commune offre à toute personne domiciliée sur Vétroz un contrôle technique gratuit de leur vélo auprès du Garage de Chiron pour vous permettre de voyager en toute sécurité.

A noter que le soutien de notre municipalité pour la mobilité ne s'arrête pas aux vélos. Notre engagement passe également par les aménagements des routes et des places via la mise en œuvre de notre concept de mobilité qui nous l'espérons favoriseront la transition vers une mobilité plus propre et douce.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration communale se tient à votre disposition.

*Président de la commission Énergie
Fabien Papilloud*

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU 1^{er} SEMESTRE 2023

JANVIER

- 6 Vin chaud - Fanfare Union
- 21 Week-end musical – Chœur mixte
- 22 Loto - CAV
- 29 Vol en avion – APEV
- 28-29 Week-end musical – Fanfare Union

FEVRIER

- 17 Carnaval des écoles – APEV
- 19 Loto – Ski-club
- 19 Carnaval de Monthey – Percu'click Nuctambols

MARS

- 1-8-15
- 22-29 Chemins de croix et soupes de Carême
- 4 Championnats valaisans des jeunes – CAV
- 4 Week-end musical - Chœur mixte
- 6 Assemblée générale – Beaumont-lès-Valences
- 11 Concert annuel – Fanfare Union et Tambours
- 12 Loto des enfants – APEV
- 18 Concert annuel – Fanfare Concordia
- 24-26 Biblioweekend 2023 - à la bibliothèque de Vétroz

AVRIL

- 1 Concert annuel - Chœur mixte
- 1 Chasse aux œufs – APEV
- 7-9 Camp musical 50 ans Concordiette – Fanfare Concordia
- 8-15 Camp au Lavandou – CAV
- Dès le
- 20 Prestations théâtrales – TGV
- 22 Amicale du district – Fanfare Concordia

MAI

- 5-6 Soirée des 50 ans – Scouts
- 6-7 1^{ères} communions
- 12 Open Air cinéma – APEV
- 13 Spectacle interne – VAG
- 14 Festival à Conthey – Fanfare Union
- 17-20 Camp U12-U14 – CAV
- 18 ou 20 Gala intercommunal mini-basket - Helios
- 19-20 Camp des petits - CAV
- 20-21 Festival à Charrat – Fanfare Concordia
- 26-28 Prestations théâtrales des jeunes – TGV
- 26-28 Déplacement à Beaumont-lès-Valences

JUIN

- 8 Fête Dieu
- 9-11 Concours Pays-Bas - Fanfare Concordia
- 10-11 Festival cantonal à Lourtier – Tambours Union
- 11 Sortie annuelle – Chœur mixte
- 22 Fête fin des écoles - APEV
- 30 Fête fédérale des tambours – Savièse
- ? UBS Kids Cup – CAV
- ? Km Gruyère - CAV

FINANCES COMMUNALES : BUDGET 2023

La Municipalité vous présente ci-dessous son budget 2023, tel qu'entériné par le Conseil général en séance plénière du 19 décembre dernier.

Au projet initial de l'Exécutif, le Conseil général a validé entre autres les amendements suivants. Le soutien à l'économie locale a été réduit d'un montant de CHF 102'000.—, l'aménagement du parking du centre scolaire de Bresse d'un montant de CHF 90'000.— et la cantine du stade des Plantys de CHF 495'000.—. Le poste pour renforcer l'administration ainsi que celui du délégué au vivre ensemble ont également été refusés par le Législatif.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus financiers de CHF 27'345'300.— et un total de charges financières de CHF 24'152'700.—, dégagera une marge

d'autofinancement prévisionnelle de CHF 3'192'600.—. Après comptabilisation des amortissements comptables, soit CHF 4'308'800.—, le résultat du compte de fonctionnement fait ressortir une perte nette de CHF 989'300.—.

Le compte des investissements présente quant à lui des dépenses brutes de CHF 12'795'900.—, couvertes à hauteur de CHF 3'465'700.— par des recettes. Les investissements nets prévus en 2023 se montent ainsi à CHF 9'330'200.—.

Au vu des prévisions budgétaires établies pour les exercices 2022 et 2023, la fortune de la Municipalité devrait passer de CHF 15'084'866.— prévue au 31.12.2022 à CHF 14'095'566.— au 31.12.2023.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	22 013 560.25	23 533 350.00	24 152 700.00
Revenus financiers	+ CHF	28 870 943.96	26 055 850.00	27 345 300.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	6 857 383.71	2 522 500.00	3 192 600.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6 857 383.71	2 522 500.00	3 192 600.00
Amortissements planifiés	- CHF	5 348 943.15	3 951 300.00	4 308 800.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	187 041.78	103 600.00	128 800.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	539 848.41	226 700.00	255 700.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	1 305 700.00	989 300.00
Excédent de revenus	= CHF	1 861 247.19	-	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	15 123 104.15	12 369 200.00	12 795 900.00
Recettes	- CHF	3 680 167.95	5 272 000.00	3 465 700.00
Investissements nets	= CHF	11 442 936.20	7 097 200.00	9 330 200.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6 857 383.71	2 522 500.00	3 192 600.00
Investissements nets	- CHF	11 442 936.20	7 097 200.00	9 330 200.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	4 585 552.49	4 574 700.00	6 137 600.00
Excédent de financement	= CHF	-	-	-



Compte de résultats selon les natures		Budget 2023	
		Charges	Revenus
30	Charges de personnel	7 083 050.00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5 602 350.00	
33	Amortissements du patrimoine administratif	4 164 800.00	
34	Charges financières	538 600.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	128 800.00	
36	Charges de transferts	10 975 100.00	
37	Subventions redistribuées	-	
38	Charges extraordinaires	-	
39	Imputations internes	97 600.00	
40	Revenus fiscaux		17 085 000.00
41	Patentes et concessions		534 100.00
42	Taxes		4 919 800.00
43	Revenus divers		-
44	Revenus financiers		482 300.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		255 700.00
46	Revenus de transferts		4 226 500.00
47	Subventions à redistribuer		-
48	Revenus extraordinaires		-
49	Imputations internes		97 600.00
	Total des charges et des revenus	28 590 300.00	27 601 000.00
	Excédent de charges		989 300.00
	Excédent de revenus	-	

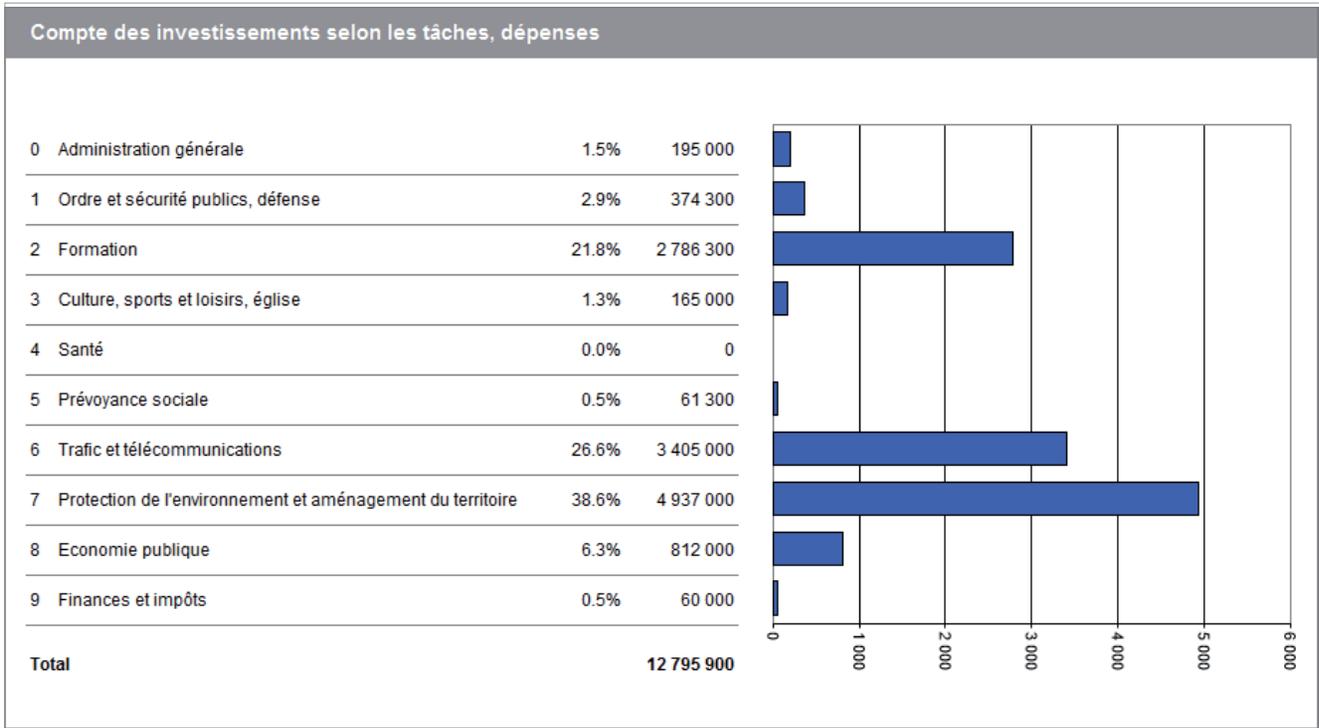
Investissements

Les dépenses nettes d'investissement, arrêtées à **CHF 9'330'200.—** dans le cadre du budget 2023, ont augmenté de CHF 2'233'000.— par rapport à la prévision 2022.

Pour davantage de lisibilité, seuls les investissements nets supérieurs ou égaux à CHF 100'000.— sont détaillés ci-dessous.

Libellé des investissements	Dépenses nettes
Abris communaux – plan de quartier Udry	220'000
Bresse – aménagement de la parcelle Est	150'000
Plantys – réalisation du rehaussement du bâtiment	2'382'000
Participation au giratoire N09 et aménagement	230'000
Réaménagement de la T9 (territoire cantonale)	280'000
Route de la Bourgeoisie – génie civil	255'000
Route de la Brasserie – génie civil	200'000
Route de la Fontaine – bordures et aménagements	120'000
Route de l'Industrie – ralentisseurs	190'000
Réaménagement de la T9 (territoire communal)	220'000
Assainissement des ponts	110'000
Passage à niveaux Grand-Canal	350'000
Pont et route d'accès zone industrielle	870'000
Route de la Bourgeoisie – eau potable	200'000
Route de la Brasserie – eau potable	100'000
Bouclage de l'eau potable en zone industrielle	600'000

Libellé des investissements	Dépenses nettes
Pont et route d'accès zone industrielle – eau potable	110'000
Torrents ouest – lot 3 eau potable	100'000
Aide communale pour le montage des compteurs	150'000
Route de la Bourgeoisie – eaux usées	325'000
Route de la Brasserie – eaux usées	130'000
Torrents ouest – EC gare	130'000
Torrents ouest – lot 3 eaux usées	1'200'000
Pont et route d'accès zone industrielle – eaux usées	160'000
Torrents ouest – lot 3 correction des cours d'eau	1'000'000
Route du Bassin – bouclage pour trop-plein irrigation	150'000
Route de la Bourgeoisie – irrigation	200'000
Torrents ouest – lot 3 irrigation	100'000



Avec des investissements nets de CHF 9'330'200.— et une marge d'autofinancement de CHF 3'192'600.— le budget 2023 prévoit une insuffisance de financement des investissements fixée à CHF 6'137'600.—.

L'Exécutif communal en est parfaitement conscient, mais les montants prévus sont toutefois essentiels à l'entretien des infrastructures existantes ainsi qu'à une extension de celles-ci, due en grande partie à la croissance démographique que connaît la Commune de Vétroz depuis plusieurs années. L'agrandissement des centres scolaires, la mise à niveau des services (eaux potables et usées) ou encore la réfection de la traversée du village en sont les exemples les plus frappants.

Le Conseil municipal a adopté un programme de législature très ambitieux. Il souhaite y mettre les moyens financiers nécessaires. Il investit pour l'avenir de notre commune et le bien-être de ses habitants.

Pour la commission des finances

*Olivier Cottagnoud, Président de la Municipalité
Joël Germanier, Chef du service financier*



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés	